

Besançon, le - 1 OCT. 2024

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service eau et milieux aquatiques

Affaire suivie par : Stéphane PARRA

Ligne directe : 03.81.25. 81.55

Liste des destinataires in fine

Messieurs,

Par courrier en date du 26 juin dernier, vous avez souhaité m'alerter sur la situation de l'assainissement de l'agglomération de Pontarlier et sa prise en compte dans le plan « rivières karstiques » 2022-2027 que je copilote avec Monsieur le Préfet du Doubs.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler l'engagement volontaire du Département, depuis de nombreuses années, dans le domaine de la préservation de la ressource en eau. En effet, consciente que l'effort pour gérer durablement ce bien commun est nécessairement collectif, l'assemblée départementale a fait les choix forts, en 2018, de se maintenir dans les syndicats mixtes (SMIX) de gestion des milieux aquatiques (notamment l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) et de poursuivre le soutien aux territoires dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, sachant que ces compétences relèvent du bloc communal (lois MAPTAM en 2014 et NOTRÉ en 2015).

A ce titre, durant les cinq dernières années, au travers de l'accord-cadre établi avec l'Agence de l'eau entre 2019 et 2024, près de 760 projets locaux d'amélioration de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable, représentant 154,3 M€ d'investissement, ont été accompagnés par le Département, à hauteur de 23,9 M€. En parallèle, le Département a également contribué, statutairement, aux budgets des SMIX pour un montant total de près de 3,4 M€ afin de leur permettre de mener à bien leurs projets de restauration de cours d'eau et de milieux humides.

Concernant le territoire de l'agglomération pontissalienne en particulier, 19 opérations d'amélioration de l'assainissement portées par la Communauté de communes du Grand Pontarlier (CCGP) ont été soutenues, durant la période 2019-2024, à hauteur de 290 000 € par le Département et de 1,38 M€ par l'Agence de l'eau. La majeure partie de ces actions a permis la mise en séparatif de réseaux d'eaux usées permettant de réduire les arrivées d'eaux claires parasites à la station d'épuration de Doubs en période de pluie. Un certain nombre d'études structurantes pour le territoire ont également été engagées telles que le dimensionnement d'un important bassin d'orage destiné à recueillir les eaux excédentaires à Doubs ou encore la révision du schéma directeur d'assainissement, initiée en 2022 et qui guidera à l'avenir l'action de la CCGP et les aides perceptibles de la part de l'Agence de l'eau et du Département.

S'agissant du plan « rivières karstiques » initié en 2022, afin de ne pas démultiplier les instances, l'Etat et le Département ont souhaité qu'il s'appuie sur les démarches locales de gestion des bassins versants existantes (SAGE, contrats de bassin, etc.) au sein desquelles vos associations siègent. La problématique de l'assainissement de Pontarlier est ainsi bien identifiée, avec trois opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CCGP qui étaient inscrites au contrat de territoire Haut-Doubs Haute-Loue 2022-2024, dont la majeure partie a été réalisée.

A compter de 2025, consciente de l'importance des enjeux et du contexte économique national très dégradé impactant de plein fouet le budget des départements, je ferai le maximum pour que le Département reste présent dans l'accompagnement technique et financier des territoires pour le développement de leurs projets dans le domaine de l'eau (assainissement, eau potable et milieux aquatiques).

Dans cette perspective, à compter de cet automne, mes services et ceux de l'Agence de l'eau vont engager un travail collaboratif en vue d'élaborer un nouvel accord-cadre couvrant la période 2025-2030 qui permettra de coordonner nos politiques de l'eau respectives pour une meilleure synergie d'action et un effet levier sur les territoires, en vue de résorber les principaux points noirs persistants. Ce nouvel accord-cadre, qui conditionnera les nouvelles modalités de l'aide départementale, devrait être adopté dans le courant de l'année 2025, dans un contexte, je le rappelle une nouvelle fois, très tendu.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*La Présidente du Département,*



*Christine BOUQUIN*

- **Liste des destinataires :**

- Monsieur Olivier VORGER, délégué régional ANPER-TOS
- Monsieur François DEVAUX, CPEPESC de Franche-Comté
- Monsieur Patrick BOURQUE, Président FNE Doubs
- Monsieur Marc GOUX, collectif SOS LRC
- Monsieur Gérard MAMET, collectif SOS LRC – Vice-président de la CLE du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

- **Copie pour information adressée à :**

- Monsieur Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs
- Monsieur François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Monsieur Patrick GENRE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier
- Monsieur Philippe ALPY, Président de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

